

Bulletin provincial



N° 17

2017

03 AOUT

SOMMAIRE

—

Page

TUTELLE ADMINISTRATIVE

ZONE DE POLICE :

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 11 mai 2017 approuvant la délibération du Conseil de la Zone de Police de BERNISSART-PERUWELZ relative au budget de l'exercice 2017. 190
- Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 06 juillet 2017 approuvant la délibération du Conseil de la Zone de Police de CHARLEROI relative à la modification budgétaire du service ordinaire pour l'exercice 2017 de ladite Zone. 191

FINANCES COMMUNALES :

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 27 juillet 2017 n'approuvant pas la délibération du Conseil communal de LENS relative au compte 2016 du CPAS de LENS – Recours. 192

Service public de Wallonie
DG05-ZP- Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/5321/TS30/2017/00182/ZP1

FINANCES

—

Objet : Zone de police de BERNISSART-PERUWELZ – Délibération du 29 mars 2017 – Approbation

Zone de police

—

Par arrêté du 11 mai 2017, j'ai décidé d'approuver la délibération du 29 mars 2017 par laquelle le Conseil de la zone de police de BERNISSART-PERUWELZ arrête le budget pour l'exercice 2017.

Mons, le 16 mai 2017

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-ZP- Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/5330/TS30/2017/00285/ZP2

FINANCES

—

Objet : Zone de police de CHARLEROI – Délibération du 29 mai 2017 – Approbation

Zone de police

—

Par arrêté du 6 juillet 2017, j'ai décidé d'approuver la délibération du 29 mai 2017 par laquelle le Conseil de la zone de police de CHARLEROI arrête la modification budgétaire du service ordinaire pour l'exercice 2017 de la zone de police.

Mons, le 14 juillet 2017

Le Gouverneur ff.,

(s) Laurent MICHEL

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/CPAS LENS/Recours/C2016

FINANCES COMMUNALES

—

Objet : Compte 2016 du CPAS de LENS – Délibération du 19 juin 2017 – NON Approbation communale -
Recours

Conseil public de l'action sociale

—

Par arrêté du 27 juillet 2017, j'ai décidé de considérer le recours, introduit par le CPAS de LENS à l'encontre de la délibération du 19 juin 2017 du Conseil communal de LENS, recevable et fondé. Le compte 2016 du CPAS de LENS est donc approuvé.

Mons, le 1^{er} août 2017

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ